

Périgueux, le 17 mai 2023

Objet: Appel à projets Clas 2023/2024

La Caf de la Dordogne renouvelle pour l'année 2023/2024 l'appel à projet Clas (Contrat local d'accompagnement à la scolarité).

Ce dispositif est piloté par la Caf de la Dordogne, cofinancé avec la Msa Dordogne-Lot et Garonne, en partenariat avec l'État, le Conseil Départemental, l'Éducation Nationale.

Cet accompagnement à la scolarité est pensé en partenariat avec l'école et les structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents en proposant aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école.

Pour être éligible au financement des Clas au titre de la prestation de service, les projets Clas doivent :

- Développer de manière cumulative les quatre axes d'intervention prioritaires suivants:

- ✓ un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes;
- ✓ un axe d'intervention auprès et avec les parents;
- ✓ un axe de concertation et de coordination avec l'école;
- ✓ un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

ATTENTION : si tous les axes ne sont pas inclus au projet cela remettra en question sa recevabilité.

- Respecter les différents critères décrits dans le référentiel:

- ◆ une action Clas concerne un groupe collectif de **8 à 12 enfants** et fréquentant le Clas durant toute l'année scolaire,



50, rue Claude Bernard
24011 PERIGUEUX Cedex
Tél. : 32.30



Retrouvez toutes les informations utiles sur



- ◆ les actions doivent s'inscrire dans la durée et la régularité de mise en œuvre toute l'année avec **2 séances hebdomadaires d'1h30** par séance et **27 semaines** minimum de fonctionnement/an,
- ◆ démarrage des actions préconisées après les vacances de la Toussaint de l'année 2023 jusqu'à juin 2024 ,
- ◆ répondre à des critères d'encadrement qui garantissent une qualité d'intervention avec **2 intervenants** professionnels et/ou bénévoles par séance.

En milieu rural, en raison de la spécificité territoriale et notamment des problématiques liées à la mobilité, sont acceptés:

- un nombre minimum de 5 enfants au sein d'un collectif d'enfants
- un animateur pour les collectifs inférieurs à 8 enfants
- une séance hebdomadaire de 2 h minimum.

IMPORTANT : Toute action relevant exclusivement de l'aide aux devoirs et du seul accompagnement au travail scolaire (qu'elles soient conduites dans un cadre collectif ou individuel) n'est pas éligible à un financement au titre de la Prestation de Service Clas.

Pour mémoire, le Clas:

- s'adresse à un public d'enfants et/ou de jeunes et leurs parents
- s'appuie sur les principes de la charte d'accompagnement à la scolarité
- s'inscrit dans une dynamique collective
- s'inscrit dans une régularité de mise en œuvre
- répond à des critères d'encadrement qui garantissent une qualité d'intervention
- répond à des critères d'animation, d'accompagnement et de coordination des acteurs qui garantissent une qualité d'intervention pour les enfants et leurs familles.

Depuis septembre 2021, le financement des Clas peut être bonifié pour renforcer la qualité des actions :

- **Le bonus ENFANTS** (305 € par collectif d'enfants) vise à soutenir la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des CLAS en dotant les porteurs de projets CLAS de moyens d'action supplémentaires afin qu'ils puissent développer des projets de plus

grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, leviers essentiel à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêts des enfants.

- Le bonus PARENTS (305 € par collectif d'enfants) vise à soutenir la mobilisation des porteurs de projet sur le champ du soutien à la parentalité, enjeu majeur pour renforcer les alliances avec les parents.

Pour ouvrir droit au financement bonifié, le porteur de projet doit mettre en place un projet socio-éducatif organisé sur l'année scolaire et répondre aux critères précisés dans le tableau ci-dessous :

Nature critère	Critères d'attribution du bonus Enfant
obligatoire	L'action Clas porte un projet socio-éducatif structuré, organisé sur l'année scolaire
Au moins un	L'achat de matériel pédagogique spécifique (ordinateur...) est programmé
	L'action mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action
	Des dépenses sont engagées pour l'organisation de sorties culturelles
	Bonus Enfants
Nature critère	Critères d'attribution du bonus Parents
obligatoire	L'action Clas porte un projet spécifique d'accompagnement des parents des enfants du Clas organisé sur l'année scolaire
Au moins un	L'action d'accompagnement des parents mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action
	Des actions spécifiques d'accompagnement des parents sont mis en place (accès aux droits en lien avec la scolarité, orientation, numérique)
	L'action Clas cible un public allophone, illettrisme, AEF
	Bonus Parents

Vos demandes de projets sont à déposer sur la Plate-forme ELAN :

<http://elan.caf.fr/aides>

Elles seront à déposer avant le 30 juin 2023.

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner sur l'utilisation de cet outil à cette adresse mail :

 parentalite@caf24.caf.fr

Bien cordialement

